

BAREME HONORAIRES

TRANSACTION

Biens d'habitation

-Moins de 30 000 €	Forfait de 3 000 € TTC
-De 30 001 € à 300 000 €	4 % + Forfait 3 000 € TTC
-Au-delà de 300 000 €	4 % + Forfait 2 000 € TTC

Biens commerciaux ou industriels

-10 % TTC avec minimum forfaitaire de 5 000 € TTC

Estimation

Dans un rayon de 20kms : 150 €TTC

Au-delà de 20kms : sur devis

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf exception mentionnée sur le mandat de vente.

Les prix affichés et publiés s'entendent, honoraires de négociation inclus.

ADMINISTRATION DE BIENS

Honoraires gestion

6 % HT (7,2 % TTC) sur loyers, charges et accessoires (*Base : sur ensemble des encaissements, hors dépôt de garantie*)

Honoraires services supplémentaires

	HT	TTC
Déclaration annuelle des revenus fonciers	41,67 €	50,00 €
Déclaration de sinistre	41,67 €	50,00 €
Contentieux constitution dossier huissier	125,00 €	150,00 €
Garantie de loyer impayé		2,90 % TTC

(*Base : sur ensemble des encaissements, hors dépôt de garantie*)

Honoraires de location

Recherche du locataire, prise de rendez-vous, visite, constitution du dossier locataire, vérification, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux.

-Honoraires d'entremise et de négociation
(*charges propriétaires Loi ALUR*)

GRATUIT

	HT	TTC
-Locaux d'habitation (<i>quote-part chacun propriétaire-locataire</i>) <i>Montant calculé sur le loyer TTC annuel, comprenant les honoraires d'état des lieux de 1,5%. Ces honoraires sont plafonnés à 8€/m² + 3€/m² (état des lieux Loi ALUR pour la quote-part locataire)</i>	5,00 %	6,00 %
-Locaux professionnels et commerciaux (<i>quote-part chacun propriétaire-locataire sur loyer annuel HC</i>)	8,33 %	10,00 %
-Garage parking (<i>quote-part chacun propriétaire-locataire</i>)	41,67 €	50,00 €

Barème à jour au 01/09/2025